

Lyon, le 09 octobre 2024

EPM de Meyzieu : Une situation qui reste encore fragile !

En juillet dernier, le SNPES-PJJ/FSU avait adressé une lettre aux magistrat.e.s de l'enfance et aux président.e.s des Tribunaux Judiciaire du ressort des cours d'Appel de Chambéry, Grenoble, Lyon et Riom pour les alerter sur la situation préoccupante des conditions de détention des mineurs à l'EPM de Meyzieu. Ce courrier avait été rédigé en accord avec les personnels de l'établissement que nous avions rencontré quelques temps auparavant (lien vers le courrier : [SNPES-PJJ/FSU Centre Est-Rhône/Ain Lettre ouverte aux magistrats concernant la situation des mineurs incarcérés à l'EPM de Meyzieu. – snpespj](#)).

En lien avec les collègues de l'EPM, le SNPES-PJJ/FSU a dénoncé dans ce courrier les points suivants :

- **les nombreuses absences des personnels de surveillance empêchant de fait des démarches essentielles pour les mineurs (parloir, mouvements, activités...),**
- **la dégradation des conditions d'incarcération des mineurs menaçant leur état psychique, leur dignité et leur bien-être.**

Par ailleurs, dans cette situation dégradée au sein de l'EPM, des violences ont eu lieu entre mineurs, remettant en cause la sécurité physique, morale et psychologique des enfants incarcérées. Pour rajouter à une situation déjà très préoccupante, la DPJJ annonce en plein été la suppression de près de 500 emplois occupés par des non-titulaires. Cette décision folle et précipitée a des incidences graves pour les services éducatifs et les jeunes accompagné.e.s. Pour l'EPM, cela se traduit alors par la suppression de l'équivalent de 8 postes à temps plein, tous corps confondus. **Les mobilisations des 8, 14 et 29 août ainsi que celle du 19 septembre ont permis de faire reculer l'administration qui, entre temps, grâce au déblocage de la réserve budgétaire du ministère de la justice, a réintégré un nombre important de contractuel.le.s.**

Ainsi, à l'EPM de Meyzieu, la plupart des contractuel.le.s à qui on avait annoncé la fin de leur contrat, a obtenu son renouvellement entre le 1^{er} septembre et le 15 octobre 2024, grâce à l'action syndicale. De plus, le retour en poste de personnels de surveillance, ainsi que la baisse conjoncturelle du nombre de détenu.e.s a permis de reprendre des activités essentielles pour le quotidien des mineur.e.s incarcéré.e.s (activités, mouvement, parloirs, repas en collectif, etc.). **Malgré ces progrès indéniables, à mettre au crédit de la mobilisation des collègues, la**

situation demeure fragile et peut à nouveau se dégrader à tout moment.

Pour les personnels de l'EPM et le SNPES-PJJ/FSU, il est plus que temps d'assurer les moyens nécessaires pour que les conditions d'incarcération des mineurs ne rencontrent pas de nouvelles dégradations. Par ailleurs, à l'aune de deux récents dramatiques passages à l'acte suicidaire d'adolescents détenus, il est plus que temps de questionner la politique actuelle en matière de délinquance des mineurs, qui fait la part belle à l'incarcération provisoire et essentiellement pour des faits délictuels. **N'existe-t-il aucune autre solution pour éviter une telle politique, qui nous savons a des effets destructeurs et désocialisant auprès de jeunes adolescent.e.s ?**

Le SNPES-PJJ/FSU continuera de faire part à l'administration, aux côtés des personnels de l'EPM, de ces observations et propositions. **Pour finir, nous invitons les élu.e.s de la République et les bâtonniers des barreaux des avocats à faire usage de leur droit de visite des lieux d'enfermement, afin de faire respecter les droits et la dignité des enfants détenu.e.s.**

